



Oeuvrer pour un avenir meilleur

Rôle des gouvernements

De bien des manières, les gouvernements créent les conditions favorables à l'égalité entre les sexes. Ils peuvent écartier les obstacles dus à la législation et changer celle-ci pour promouvoir la justice entre les sexes; ils peuvent prêter attention à l'égalité entre les sexes au stade de la conception des politiques et programmes; et ils peuvent encourager la mise en place d'environnements institutionnels propices. En sa qualité de principal employeur, direct et indirect, le gouvernement peut fixer des normes et offrir un exemple aux autres employeurs. Enfin, les dirigeants politiques peuvent recommander et promouvoir l'égalité entre les sexes, encourageant leurs partisans de tous niveaux à faire de même.

Les gouvernements se sont accordés dans le Programme d'action de la CIPD sur la nécessité d'augmenter la part du budget national consacrée aux soins de santé, y compris la santé en matière de reproduction, et les contributions à l'aide internationale. Ils ont reconnu qu'une participation accrue à la coopération et à l'appui techniques entre pays en développement diffuserait plus largement les enseignements tirés des programmes réussis.

Soutien de la législation à l'égalité entre les sexes

De nombreux codes juridiques ou administratifs contiennent des dispositions qui font obstacle à l'ac-

cès des femmes aux ressources et à la propriété, ainsi qu'aux informations de base sur les services et à l'accès à ceux-ci (y compris santé et éducation), aux décisions fondamentales concernant leur place dans la famille¹, à la protection contre la violence et à la liberté d'association. Même quand une législation favorable existe, il arrive que l'application de ces droits légaux soit faiblement imposée ou qu'ils soient annulés par le droit coutumier.

La Constitution de l'**Afrique du Sud** garantit les droits en matière de reproduction, mais leur jouissance effective a été limitée par des appels au droit coutumier. La question n'est pas encore tranchée et l'attention des responsables a été attirée sur la nécessité d'apporter un éclaircissement.

Le FNUAP a patronné des débats entre parlementaires des États arabes et des pays africains concernant la nécessité de modifier les textes de loi régissant le statut personnel, cela afin de protéger la jouissance des droits, notamment en matière de reproduction.

Plus des deux tiers des pays du monde, dont presque tous les pays d'Amérique latine, ont modifié leur législation de manière à améliorer l'accès des femmes aux ressources, aux services éducatifs et sanitaires et à élargir leur rôle dans la prise de décisions au sein de la famille².

En **Équateur**, l'Assemblée nationale constituante a envisagé d'inscrire dans la Constitution les droits en matière de reproduction et de sexualité. Les groupes de femmes, y compris le Conseil national des femmes, ont conduit les consultations et exercé des pressions.

PHOTO : Au Ghana, programme de formation destiné au personnel de bureau. Les gouvernements peuvent former hommes et femmes à utiliser des technologies nouvelles.

Jorgen Schytte/Still Pictures

ENCADRÉ 30

Les femmes et la prise de décisions

Les femmes ont toujours occupé des fonctions dirigeantes dans les organisations communautaires et non gouvernementales, mais elles sont sous-représentées au sein de la plupart des gouvernements, surtout dans les ministères et autres organes exécutifs. Dans une douzaine de pays, aucune femme ne siège encore au parlement et, dans huit au moins, elles n'ont pas même le droit de vote.

Les femmes représentent 13 % des parlementaires du monde entier, contre 7 % en 1975. Dans neuf pays seulement, la proportion des femmes au parlement national atteint au moins 30 % (objectif fixé par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) : Afrique du Sud, Allemagne, Danemark, Érythrée, Finlande, Islande, Norvège, Pays-Bas et Suède (avec plus de 40 %).

Dans certains pays, la Constitution prévoit qu'un certain nombre de sièges parlementaires doivent être réservés aux femmes. Dans d'autres, les partis politiques peuvent se mettre d'accord sur des quotas ou fixer des objectifs quant à la proportion de femmes qui doivent figurer sur les listes électorales.

En Europe de l'Est et en Mongolie, par exemple, l'élimination des quotas qui a accompagné le passage à un système politique démocratique a entraîné une chute brutale de la fraction des sièges parlementaires occupés par des femmes. En Afrique du Sud, par contre, cette fraction est passée de 1 % à 30 % après la fin de l'apartheid.

Plusieurs autres pays en développement ont vu la place des femmes au parlement augmenter très nettement au cours des 25 dernières années, à savoir l'Ouganda (de 1 % à 18 %), l'Équateur (de 1 % à 17 %), les Bahamas (de 4 % à 20 %) et la Barbade (de 4 % à 20 %).

Les femmes occupent 30 % au moins des postes de niveau ministériel dans six pays seulement : Barbade, Érythrée, Finlande, Liechtenstein, Seychelles et Suède. Dans 10 autres pays d'Europe occidentale et des Caraïbes, cette proportion est comprise entre 20 % et 30 %. Quarante-huit pays environ n'ont pas de femme ministre.

Au **Venezuela**, le Réseau pour la population, avec l'appui du FNUAP, a promu l'inscription dans la nouvelle Constitution, approuvée en décembre 1999, des droits en matière de reproduction et de sexualité et de l'égalité entre les sexes³.

La mutilation génitale féminine a été prohibée dans les pays suivants : **Ghana** (1994); **Djibouti** (1995); **Burkina Faso** (1996); **Côte d'Ivoire**, **Togo** et **République-Unie de Tanzanie** (1998); et **Sénégal** (1999). En **Égypte**, un décret du Ministère de la santé a interdit en 1996 la MGF excepté dans les cas où des raisons médicales l'imposent; en 1997, le tribunal administratif suprême a confirmé cette interdiction que ses adversaires lui demandaient de révoquer⁴.

Textes législatifs récemment adoptés

Durant la période 1997-1999, un certain nombre de pays ont promulgué ou révisé leur législation dans divers domaines afin de l'aligner sur les principaux objectifs de la CIPD et de la QCMF⁵.

Santé en matière de reproduction

Le Mexique et le Pérou ont promulgué une législation détaillée qui élargit l'accès aux services de santé en matière de reproduction de toute nature. En Guinée, le nouveau Code de la santé publique a donné un rang prioritaire aux services de planification familiale.

En Géorgie, la loi sur les soins de santé a stipulé que tous les citoyens ont le droit de déterminer le nombre de leurs enfants et l'espacement de leur naissance. Le Portugal a amendé sa Constitution pour préciser que l'État doit garantir le droit à la planification familiale. En Équateur, la nouvelle Constitution a garanti le droit de tout individu de décider du nombre d'enfants qu'il désire.

Le Pérou a garanti le droit de choisir la contraception chirurgicale en tant que méthode de planification familiale. Le Brésil a approuvé la contraception chirurgicale pour les personnes qui, à l'âge ou avant l'âge de 25 ans, ont déjà deux enfants. Le Paraguay a fait paraître un Manuel national de planification familiale qui autorise la contraception chirurgicale. La Thaïlande a autorisé les salariés à prendre un congé pour contraception chirurgicale.

Le Ministère japonais de la santé et de la protection sociale a approuvé en 1999 la vente de contraceptifs oraux à faible dose, près de 40 ans après la première campagne visant à obtenir cette approbation.

Le Cambodge a promulgué une législation détaillée sur l'avortement, qui en étend la pratique à de plus nombreux cas.

Amélioration de la condition des femmes

L'Albanie, le Burkina Faso, l'Équateur, Fidji, Madagascar, la Pologne et le Soudan ont adopté ou révisé leur Constitution de manière à interdire la discrimination fondée sur le sexe. La France a amendé sa Constitution de manière à promouvoir l'accès égal des femmes et des hommes aux charges électives. Le Luxembourg a criminalisé la discrimination fondée sur le sexe dans la plupart des aspects de la vie sociale.

Le Cap-Vert et la République tchèque ont promulgué un nouveau Code de la famille qui garantit l'égalité des droits et des devoirs dans le mariage. L'Afrique du Sud a prescrit l'égalité de statut des époux dans les mariages coutumiers. D'autres pays ont adopté dans ce domaine une législation de portée plus limitée.

Au Pakistan, la Haute Cour de Lahore a décidé que le consentement des deux parties est une condition indispensable à la validité du mariage et qu'un tuteur n'a pas le droit de donner ce consentement au nom d'une femme sans son approbation. La Constitution du Burkina Faso a affirmé que le mariage est fondé sur le libre consentement de l'homme et de la femme.

Violence sexiste

Le Botswana, la Chine, la Colombie, la Dominique, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et le Viet Nam ont aggravé la sévérité des sanctions pour divers délits sexuels ou élargi la protection contre la violence sexuelle. Le Cap-Vert, Cuba, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande, l'Ukraine et le Viet Nam ont proscrit le trafic des femmes et des enfants. Le Canada, l'Italie et le Royaume-Uni ont criminalisé le tourisme sexuel quand des mineurs en sont victimes. La Bolivie a cessé d'exiger que l'"honnêteté" d'une femme soit prouvée pour la reconnaître victime de certains délits sexuels. L'Allemagne a criminalisé le viol conjugal.

L'Afrique du Sud, la Belgique, les Bermudes, le Honduras, Maurice, le Mexique, le Pérou, le Portugal, la République dominicaine et le Venezuela ont



adopté sous diverses formes une législation contre la violence familiale. Les Bermudes ont interdit de suivre avec insistance quelqu'un contre son gré (*stalking*), tandis que la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont institué des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel.

Relations entre patrons et salariés et emploi

Le Cambodge, l'Équateur, l'Indonésie, la République de Corée, le Sénégal et le Tadjikistan ont promulgué un nouveau Code du travail qui interdit de manière générale la discrimination contre les femmes sur le lieu de travail; le Cambodge, l'Équateur et le Swaziland ont aussi garanti l'équité des rémunérations et tous ces pays, à l'exception du Tadjikistan, offrent désormais une protection contre le renvoi des femmes enceintes ou en congé de maternité. Au Sénégal, une femme qui travaille n'a plus besoin du consentement de son époux pour adhérer à un syndicat. En Équateur, les employeurs doivent avoir un certain pourcentage de femmes dans leur personnel. La Thaïlande exige des employeurs qu'ils traitent de manière égale les salariés des deux sexes et interdit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

La République-Unie de Tanzanie a interdit le renvoi pour raisons de sexe ou de grossesse. Le Chili, Chypre, le Soudan et la Zambie ont proscrit la discrimination pour raison de grossesse ou de maternité. Le Chili a en outre interdit d'exiger un test de grossesse comme condition d'emploi. La République de Corée a banni la discrimination sexuelle dans les syndicats. Fidji a proscrit le harcèlement sexuel et la discrimination dans l'acceptation des candidatures à l'emploi. Plusieurs autres pays ont renforcé les protections prééxistantes contre la discrimination sexuelle.

Conception des politiques et programmes

Plusieurs pays d'Amérique latine ont commencé d'analyser les différences d'impact qu'ont leurs programmes sur les hommes et sur les femmes. La majorité des pays ont maintenant des plans d'action visant à mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD et le Programme d'action de la QCMF. Presque tous les pays africains ont un ministère, bureau, département ou service chargé des problèmes d'égalité entre les sexes.

Les gouvernements peuvent concevoir des politiques et programmes en prêtant attention à leurs impacts différents sur les hommes et sur les femmes, encourageant la rétro-information participative et le contrôle local. Ils peuvent récompenser les institutions qui promeuvent l'égalité entre les sexes par l'attribution de ressources humaines et financières.

Les plans nationaux visant à appliquer les recommandations des conférences doivent être précis concernant les responsabilités, tant à l'intérieur qu'en dehors du gouvernement, et faire place aux vues des différents groupes concernés. Il peut être nécessaire de créer au sein des institutions existantes de nouveaux organes au plan des politiques ou de l'administration, ou de désigner des responsables des questions sexospécifiques.

Les questions clefs

Changements politiques et institutionnels

Les pays peuvent avoir besoin de formuler ou réviser des politiques officielles visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Les responsables doivent être en mesure d'analyser les différents impacts que les programmes ont sur les hommes et les femmes, et de déterminer le degré de satisfaction de leurs différents besoins. Des changements institutionnels peuvent aussi s'avérer nécessaires, s'agissant par exemple d'identifier les responsables chargés de contrôler les progrès. Il faut aussi améliorer les mécanismes chargés d'établir des rapports et de recevoir la rétro-information émanant de la société civile, y compris les groupes de femmes.

Formation

Les décideurs et les responsables de l'établissement des programmes doivent recevoir une formation concernant les questions sexospécifiques afin de promouvoir l'égalité entre les sexes. Les ONG et les réseaux

ENCADRÉ 31

Les femmes égyptiennes obtiennent des droits au divorce similaires à ceux des hommes

Une loi entrée en vigueur en mars 2000 autorise les femmes égyptiennes à demander le divorce unilatéralement et sans fournir de raisons, ce qui fait de l'Égypte le deuxième pays du monde arabe, après la Tunisie, à donner aux femmes des droits au divorce similaires à ceux des hommes.

"C'est essentiellement une révolution", a dit Mona Zulfukar, juriste et militante qui a aidé à faire aboutir une campagne de 15 ans pour la réforme du droit de la famille. Cette réforme a aussi rendu plus facile de percevoir les pensions alimentaires et groupé plusieurs procédures distinctes sous la compétence d'un juge unique.

La réforme a été appuyée par une coalition d'éléments divers, parmi lesquels des militants soucieux d'améliorer l'efficacité du système juridique, des défenseurs des libertés civiles et des droits de la femme, et des docteurs de l'islam selon lesquels leur religion justifiait les changements proposés. Les activistes égyptiens ont soutenu que l'intention du prophète Mahomet était manifestement d'offrir par le divorce une chance égale – ou du moins presque égale – aux hommes et aux femmes de dissoudre les unions malheureuses. Ils ont recueilli sur ce point l'accord de professeurs de l'Université Al Azhar, le plus ancien centre d'étude de la théologie dans le monde musulman.

L'opposition des clercs conservateurs et des hommes qui voyaient menacer leur position dominante dans la vie familiale a imposé certains compromis. Au cours de l'élaboration de la loi nouvelle, une disposition autorisant les femmes à voyager sans la permission de leurs maris ou pères a été éliminée.

Même avec cette réforme, un mari peut encore mettre fin au mariage beaucoup plus facilement que son épouse – il ne lui faut pas plus d'une heure auprès du bureau local d'enregistrement des mariages; l'épouse n'a pas même à être informée de sa démarche. Une médiation supervisée par le tribunal doit avoir lieu avant qu'un divorce ne soit prononcé sur la demande de l'épouse; elle doit alors restituer tout numéraire ou bien reçu du mari aux termes du contrat de mariage.

Par une réforme antérieure, le Gouvernement égyptien a abrogé en 1999 une section contestée du Code pénal qui autorisait les auteurs de viol à éviter toute peine de prison s'ils offraient d'épouser leur victime.

internationaux et locaux, les services d'aide au développement, les institutions financières internationales et les bureaux nationaux ont tous préparé des documents de formation. En **Colombie**, par exemple, la formation destinée aux agents des dispensaires spécialisés dans la santé en matière de reproduction a permis d'améliorer la circulation de l'information, de réduire la durée d'attente et d'accroître la participation du personnel et la satisfaction des clients.

Suivi

Il faut contrôler la manière dont les ressources sont allouées pour garantir qu'elles promeuvent l'égalité entre les sexes et répondent aux besoins des femmes comme des hommes. Par exemple, les écoles doivent être également accessibles aux enfants des deux sexes et les élèves doivent être à l'abri de violences. Les indicateurs de programme doivent être rendus sensibles aux sexospécificités et des bases de données ventilées

par sexe doivent devenir les outils normaux d'évaluation. Des indicateurs qualitatifs doivent compléter les approches quantitatives.

Exercice des responsabilités

Les codes de conduite pour programmes de santé doivent garantir le respect des droits, besoins, perceptions des clients, ainsi que les possibilités qui leur sont offertes. Des systèmes à base de médiateur et autres moyens destinés à solliciter la rétro-information et un apport participatif sont nécessaires pour garantir l'exercice des responsabilités envers les bénéficiaires de programmes.

Réforme du secteur sanitaire et ajustement structurel

Des analyses menées en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne ont montré que les programmes d'ajustement, notamment la décentralisation des services, peuvent affaiblir les programmes d'éducation et de santé et saper les efforts visant à éliminer la pauvreté et améliorer la qualité de vie. Les gouvernements doivent suivre l'impact des programmes de réforme afin de veiller à ce que les services d'éducation et de santé continuent d'atteindre les pauvres, en particulier les femmes et les fillettes.

Qualité des soins

Les prestataires de services ont besoin de formation et d'appui pour dispenser des soins attentifs tant aux femmes qu'aux hommes. Il faut améliorer la qualité des soins délivrés dans les systèmes de santé, notamment pour la santé en matière de reproduction et de sexualité. Les organisations donatrices internationales et bilatérales, dont le FNUAP, ont mis davantage l'accent sur les initiatives visant à améliorer la qualité des soins dans le cadre de leur appui aux programmes de santé en matière de reproduction.

Analyse budgétaire tenant compte des sexospécificités

Il convient d'examiner les budgets nationaux pour voir comment ils satisfont aux besoins et intérêts des femmes, en mesurant l'effet des choix faits en matière de dépenses et de revenus, et en particulier comment ils se répercutent sur la condition des femmes pauvres⁶. Des ressources d'origine publique, privée et communautaire sont indispensables pour garantir que les mesures destinées à sauvegarder l'équité entre les sexes sont strictement appliquées. Depuis la CIPD et la QCMF, **Cuba**, l'**Équateur** et **El Salvador** ont augmenté leurs allocations budgétaires aux programmes concernant les femmes⁷. L'**Australie** procède régulièrement, depuis le milieu des années 80, à des analyses de la manière dont les femmes ont bénéficié des dépenses du Gouvernement fédéral et des États⁸. Le Secrétariat du Commonwealth a soutenu les gouvernements de plusieurs pays (**Afrique du Sud**, **Barbade**, **Fidji**, **Saint-Kitts-et-Nevis** et **Sri Lanka**) dans leurs efforts pour se doter d'un budget soucieux des sexospécificités⁹.

Recherche

Pour formuler la programmation et les activités de plaidoyer, il est nécessaire de mieux évaluer les différents besoins des femmes et des hommes, les impacts de l'inégalité entre les sexes, et les obstacles à une amélioration. Puisque la discrimination

ENCADRÉ 32

Le suivi et l'évaluation améliorent les programmes et encouragent à tenir compte des sexospécificités

Il est essentiel de suivre les besoins des populations sur le plan de la santé en matière de reproduction, ainsi que l'impact de la discrimination sexuelle et des rapports de force faussés, afin de concevoir des stratégies propres à améliorer la situation. Il est nécessaire de faciliter la mise en place de bases de données publiques contenant une information ventilée par sexe et de les rendre facilement accessibles aux décideurs, à ceux qui sont chargés d'exécuter les programmes, aux auteurs de plaidoyer et aux responsables locaux.

Dans l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, il a été pris note de la nécessité de disposer d'indicateurs de succès qualitatifs, surtout pour mesurer le contexte social de la santé en matière de reproduction. Font tout particulièrement défaut de bons indicateurs qui permettraient de mesurer les changements intervenus dans les rôles sexospécifiques et dans l'émancipation des femmes sur les plans public et privé. Les indicateurs peuvent aussi aider à contrôler dans quelle mesure les programmes eux-mêmes sont gérés en tenant compte des sexospécificités.

L'Interagency Gender Working Group (Groupe de travail interinstitutions sur les sexospécificités), affilié à l'Agency for International Development des États-Unis, travaille à mettre au point des indicateurs destinés à mesurer les questions sexospécifiques sur le plan de la santé en matière de reproduction. Il est aussi en train d'élaborer un processus qui permettra aux programmes de définir leurs propres indicateurs relatifs aux sexospécificités. Le processus analyse les obstacles d'ordre sexospécifique à la réalisation des objectifs des programmes, détermine les activités propres à surmonter ces obstacles et propose des indicateurs et sources de données pour en mesurer le succès.

La FIPF a conçu un outil de suivi des programmes afin d'évaluer dans une perspective sexospécifique la qualité des soins de leurs services de santé en matière de reproduction.

En consultation avec d'autres organisations internationales ou établissements universitaires, le FNUAP a mis au point une série d'indicateurs destinés à mesurer la santé en matière de reproduction. Ces indicateurs visent à normaliser la collecte de données dans tous les organismes des Nations Unies et à offrir aux pays des indicateurs qu'ils puissent choisir d'utiliser dans leurs propres programmes. Des indicateurs spécifiques contrôlent le progrès vers l'égalité entre les sexes; dans la sélection de toutes les mesures, on a eu le souci de tenir compte des sexospécificités.



sexuelle la plus démoralisante se situe dans la famille, il convient de soutenir la collecte de données sur les familles et de suivre les changements intervenus dans celles-ci.

Programmes visant les hommes

Il faut des programmes destinés à répondre aux besoins des hommes sur le plan de la santé en matière de reproduction, à encourager leur soutien actif à la protection de la santé féminine, et à les faire participer à des dialogues sur l'inégalité entre les sexes et sur ses coûts pour les femmes, les hommes et la société dans son ensemble.

Prévention de la violence

Pour protéger les femmes contre la violence sexiste, il faut agir sur de nombreux fronts : activités de plaidoyer, changement de la législation; amélioration de l'application des lois; solutions de rechange sans danger pour les victimes; systèmes d'établissement de rapports; services de médiation et de conseils; et financement des groupes d'appui locaux.

Élimination de la pauvreté

Le souci de répondre aux besoins des plus pauvres d'entre les pauvres occupe désormais une place prioritaire dans l'aide internationale au développement. En Inde, par exemple, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), élaboré par des organisations gouvernementales et internationales, trace les grandes lignes d'une approche coordonnée de l'aide au développement, où il est prêté attention à l'élimination de la pauvreté et aux problèmes sexospécifiques¹⁰.

Obstacles arbitraires mis au recrutement et écarts entre les rémunérations

Pour éliminer la discrimination entre les sexes en matière de recrutement, il faut interdire aux employeurs d'exiger des femmes chercheuses d'emploi la preuve qu'elles utilisent des contraceptifs ou ne sont pas enceintes. Les écarts de rémunération entre hommes et femmes doivent être analysés et versés au dossier du débat public sur l'égalité et la justice entre les sexes, le sens de l'expression "travail équivalent", l'importance des rôles procréateur et productif des femmes, et les questions connexes¹¹.

Éducation aux droits de l'homme

Les campagnes pour la défense des droits fondamentaux des hommes et des femmes, y compris les droits à la santé en matière de reproduction et de sexualité, doivent tenir compte de la différence des perspectives des deux sexes. Les messages doivent être appropriés à chaque âge et à chaque situation. Les organisations de la société civile ont élaboré divers programmes d'éducation aux droits de l'homme et documents de formation en la matière¹².

Activités de plaidoyer

Les médias, c'est-à-dire le cinéma, la radio, la télévision et de plus en plus le Web, peuvent encourager images positives et rôles modèles. Une éducation destinée aux décideurs comme aux dirigeants locaux peut inciter communautés et familles à lutter contre les inégalités. Un meilleur accès aux nouvelles technologies de l'information permettra un échange ouvert de renseignements sur les meilleures pratiques et les diverses approches.

ENCADRÉ 33

En Inde, des réformes législatives contre le viol

En Inde, la Commission du droit a demandé que les lois nationales contre le viol soient profondément réformées. Le rapport de la Commission, qui met l'accent sur les sévices pratiqués dans les familles, affirme que les affaires de viol et d'agression sexuelle doivent être jugées par des tribunaux spéciaux, où les besoins des victimes occuperaient la première place. Mais peu de femmes ou d'enfants veulent être exposés à l'épreuve d'un procès et, même si l'affaire aboutit, c'est habituellement à la femme qu'il incombe de fournir des preuves.

La Commission du droit a aussi recommandé des sanctions plus lourdes à l'encontre des auteurs de délits sexuels, en particulier de ceux qui choisissent des enfants pour victimes. Selon la Commission, toute agression sexuelle commise contre des enfants cause "un dommage psychique durable".

Les statistiques relatives au viol et aux sévices sexuels exercés sur des enfants en Inde, connues de fraîche date, offrent des chiffres accablants. Le Ministère indien de la femme et du développement de l'enfant déclare qu'en moyenne une femme est violée chaque heure dans le pays. Quatorze épouses sont assassinées chaque jour par les familles de leur mari, ajoute le Ministère.

Selon les groupes de femmes, les attitudes profondément conservatrices ayant cours au sein des familles en ce qui concerne les activités sexuelles et le respect de la vie privée ont contribué à l'extrême inefficacité des lois contre le viol. Une femme violée affronte en outre le risque d'être expulsée de sa famille et de sa communauté.

ENCADRÉ 34

En Afrique du Sud, lutte des professions juridiques et médicales contre le viol

Le viol est un grave problème en Afrique du Sud, où 52 000 femmes dénoncent chaque année un viol dont elles ont été victimes et où les forces de police évaluent à une sur 36 la proportion des victimes qui signalent l'agression.

Les femmes blanches, instruites et vivant en milieu urbain sont plus susceptibles de s'adresser à la police, mais beaucoup de femmes noires et pauvres, surtout celles qui ont été violées par quelqu'un de leur connaissance, ne dénoncent généralement pas le viol. Les mythes entourant le sida perpétuent aussi le problème : beaucoup d'hommes croient pouvoir se guérir de la maladie en ayant des rapports sexuels avec une vierge.

Le problème semble plus sérieux en Afrique du Sud, avec 129 viols signalés pour 100 000 personnes par an, que presque partout ailleurs dans le monde : aux États-Unis, 36,1 femmes pour 100 000 personnes ont été violées en 1996, et 8,7 au Royaume-Uni.

L'Afrique du Sud institue actuellement 20 "tribunaux pour viol" spécialisés, première initiative de ce type dans le monde. Le Canada aide à financer le programme, tandis que le Ministère de la justice des États-Unis et le Federal Bureau of Investigation (FBI) forment procureurs et enquêteurs.

Charlene Smith, journaliste et militante de la lutte contre le viol, auteur de textes sur le viol dont elle a été victime, a exhorté l'Association médicale sud-africaine à sensibiliser les médecins et un "protocole du viol" est en cours d'élaboration. En avril 2000, l'auteur du viol de Mme Smith a été condamné à 15 ans de prison.

Elle s'engage à continuer d'imposer le problème à l'attention publique. "Nous avons triomphé de l'apartheid", dit-elle. "Nous pouvons triompher aussi des problèmes du viol et du VIH."



Soutien du FNUAP à l'égalité entre les sexes

En tant qu'organisation chef de file du système des Nations Unies dans l'appui à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, le Fonds des Nations Unies pour la population aide les pays en développement et les pays en transition à assurer un accès universel à la santé en matière de reproduction, y compris l'hygiène sexuelle et la planification familiale, et à appliquer des stratégies de population et de développement de nature à faciliter le développement durable. Le Fonds travaille aussi à promouvoir la prise de conscience des problèmes de population et de développement et milite pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de la CIPD.

L'engagement du FNUAP en faveur des droits en matière de reproduction, de l'égalité entre les sexes, de la responsabilité masculine et de l'émancipation des femmes sous-tend sa programmation dans chacun de ces domaines.

Soutien aux gouvernements

Au **Mexique**, avec le soutien du FNUAP, le Conseil national de la population a formé son personnel technique et le personnel de 10 conseils de la population, au niveau des États, à bien connaître les moyens par lesquels les programmes et politiques de population peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes. Les cinq États les plus pauvres du Mexique ont désormais inclus dans leurs programmes de population des plans visant à instaurer l'égalité entre les sexes. La prochaine étape consistera à inclure dans le suivi et l'évaluation une perspective ouverte aux sexes.

Le FNUAP a fourni une formation et une assistance technique, par exemple en **Angola** au Ministère de la famille et de la promotion de la femme, et au **Swaziland** au Bureau des sexes du Ministère de l'intérieur¹³.

Au **Pérou**, mettant à profit l'expérience faite ailleurs dans la région, le FNUAP a soutenu la création du Ministère de la promotion de la femme et du développement humain. En **République dominicaine**, il a fourni des avis d'experts pour la rédaction du texte législatif portant création du nouveau Secrétariat de la femme.

En **Équateur**, au **Pérou** et en **République dominicaine**, où les services de santé ont été décentralisés, le FNUAP a aidé les communes à promouvoir les droits en matière de reproduction et une participation active des femmes à la prise de décisions.

D'autre part, le Fonds s'occupe activement d'un large éventail de problèmes relatifs aux sexes.

Santé des adolescents en matière de reproduction

Depuis la CIPD et la QCMF, les pays ont prêté plus d'attention à la santé des adolescents en matière de reproduction. Le FNUAP offre une assistance technique et financière aux programmes nationaux.

En Amérique latine, les Rencontres sur l'affection et la sexualité organisées par des ONG encouragent les adolescents à discuter de leurs expériences et à élaborer leurs propres solutions. La méthodologie a été

élaborée avec le soutien du FNUAP, au **Chili**, par le Service national de la femme, l'Institut national de la jeunesse et les Ministères de la jeunesse et de l'éducation; plusieurs autres pays (**Argentine, Bolivie, Brésil, Costa Rica et Uruguay**) l'ont adoptée. Le FNUAP a prêté un appui complémentaire aux programmes répondant aux besoins des adolescents dans les pays suivants : **Chili, Colombie, Équateur, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Venezuela**. Au **Nicaragua**, un projet destiné aux adolescents ruraux et soutenu par le FNUAP vise en priorité les pauvres et ceux qui sont exclus de l'enseignement structuré.

En **Égypte**, le FNUAP a soutenu la formation de jeunes hommes et femmes à la fonction d'éducateurs de leurs compagnons d'âge afin de développer leur aptitude à remplir un rôle dirigeant. Les activités portent sur les points suivants : prise de conscience individuelle, organisation de la vie et de la carrière, intérêt spécial au comportement procréateur, au métier de parent, aux MST et à la planification familiale¹⁴.

Violence sexiste

Le FNUAP a prêté appui à la formation des travailleurs sanitaires s'agissant d'intervenir dans des épisodes de violence sexiste, ainsi que dans divers domaines (législation, application des lois et entretiens-conseils). Dans plusieurs pays (**Équateur, Honduras, Mexique, République dominicaine et Venezuela**), le FNUAP a prêté appui aux gouvernements, aux parlements et aux organisations de la société civile afin d'élaborer, réformer ou appliquer des lois qui répriment la violence à l'égard des femmes; et il a aidé à établir des rapports sur les sévices sexuels commis contre des fillettes au **Chili**, au **Nicaragua** et au **Panama**.

En **République dominicaine**, le Fonds a facilité la création de services de police qui auront pour mission d'instruire les accusations d'actes de violence à l'égard des femmes et des fillettes, et il a aidé à préparer des publications sur la prévention de la violence sexiste et sur la législation la réprimant. En **Haïti**, le FNUAP a soutenu les groupes de femmes qui font pression pour améliorer l'administration de la justice dans les affaires de viol et aidé à former des membres de la police nationale à prévenir la violence sexiste et à y faire face. Au **Pérou**, le FNUAP, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé soutiennent la Commission nationale chargée de prévenir la violence familiale, qui comprend des représentants des ministères, de l'Association nationale des communes et des organisations de femmes.

Le Fonds a aussi participé à une campagne d'éducation publique organisée par l'ONU contre la violence à l'égard des femmes et des filles en **Amérique latine et dans les Caraïbes**, sous la conduite d'UNIFEM agissant en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD et ONUSIDA. Dans plusieurs pays, le FNUAP a contribué à organiser des manifestations, conférences de presse, réunions et groupes de débat.

Participation des hommes

Le FNUAP a soutenu diverses conférences régionales sur la participation des hommes, plusieurs approches régionales en **Afrique subsaharienne**, et la

Les pays commencent à prêter plus d'attention à la santé des adolescents en matière de reproduction.

création de groupes d'hommes dans plusieurs pays (**Bolivie, Colombie, Honduras, Nicaragua, Pérou et Uruguay**).

Dans les forces armées et de police de plusieurs pays (**Bolivie, Équateur, Nicaragua, Paraguay et Pérou**), le Fonds soutient des activités destinées à faire prendre davantage conscience de la santé des hommes en matière de reproduction et de sexualité, de l'inégalité des relations entre les sexes, et de la violence à l'égard des femmes.

Dans le nord-ouest de la **Namibie**, le FNUAP prête appui à des groupes de débat réservés aux hommes sur la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles et l'inégalité entre les sexes. Des infirmiers, des membres des forces armées et de police, l'Église luthérienne évangélique et un club de football y participent¹⁵.

Autres domaines d'assistance

Prévention du VIH/sida

Le FNUAP collabore avec ONUSIDA, l'OMS et d'autres institutions pour garantir l'égalité entre les sexes dans les programmes de prévention du VIH/sida et des MST. Le FNUAP et la FIPF mettent actuellement au point un module de formation concernant la prévention du VIH/sida destiné aux associations de planification familiale et à d'autres prestataires de services.

Recherche et formation

Avec le soutien du FNUAP, le **Nicaragua** a institué un programme international de maîtrise concernant la santé et les droits en matière de reproduction, qui est conçu dans une perspective tenant compte des spécificités. En **Bolivie**, le FNUAP aide à former des prestataires de soins en matière de reproduction, l'accent étant mis sur la qualité des services, les droits de la clientèle et la publication de recherches qualitatives¹⁶. Le FNUAP a appuyé dans divers pays (**Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique et Pérou**) des recherches visant à identifier les besoins spécifiques des femmes sur le plan de la santé en matière de reproduction et de sexualité, notamment en relation avec les politiques sanitaires et leur impact, la mortalité maternelle et l'emploi féminin¹⁷. Au **Panama**, le FNUAP a prêté appui à des recherches sur les liens entre population, sexe et pauvreté, et formé des ONG et des organisations gouvernementales à préparer des projets tenant compte des spécificités qui établissent un lien entre population et réduction de la pauvreté.

Activités de plaidoyer

En **Haïti**, le FNUAP aide le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes à concevoir et gérer des stratégies de plaidoyer portant sur les droits des femmes. En **Bolivie**, le FNUAP prête appui à l'élaboration de programmes de télévision éducative sur la santé et sur l'égalité entre les sexes¹⁸. Au **Mexique**, le FNUAP soutient *Comunicación e Información de la Mujer*, réseau national de journalistes engagés dans la cause de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes. Au **Chili**, le FNUAP a prêté appui à *Fempres*, revue du Réseau pour la santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes.



UNICEF/1220/Cindy Andrew

Participation politique des femmes

Dans plusieurs pays (**Bolivie, Équateur, El Salvador, République dominicaine et Venezuela**), le FNUAP a appuyé une formation visant à mettre en place une direction politique du mouvement des femmes et à assurer leur participation au processus législatif, aussi bien qu'au niveau de la politique et de la gestion locales.

Le FNUAP a prêté appui à des réseaux féminins et à des groupes autochtones en **Bolivie**, en **Équateur**, au **Pérou** et en **Amérique centrale**, ainsi qu'au Réseau afro-caraïbe.

Éducation des filles

Le FNUAP soutient des activités de plaidoyer visant à éviter que les filles ne quittent l'école et à améliorer leur statut social, conformément au Plan d'action de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990). Le Fonds a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale à une évaluation du Plan d'action, couronnée par un Forum mondial de l'éducation tenu en avril 2000 à Dakar (Sénégal).

Microcrédit

Les gouvernements soutiennent de plus en plus les institutions de microcrédit, soit directement au moyen de subventions, soit en promulguant des règlements d'appui. Pour émanciper efficacement les femmes, ces programmes doivent leur apprendre à lire et à compter, leur donner une éducation à la vie familiale et, si possible, encourager le passage à la création d'entreprises structurées. Le FNUAP a soutenu divers programmes de cette nature, par exemple au **Yémen**¹⁹. Au **Viet Nam**, le FNUAP a facilité la création de plus de 500 groupes d'épargne féminins, en prêtant assistance aux projets d'amélioration agricole et communautaire, aux campagnes d'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et à un réseau d'agents sanitaires bénévoles au niveau des communautés²⁰.

Collecte de données

Le FNUAP prête une assistance technique aux pays afin de faire mieux prendre conscience des inégalités

Les élèves d'une école au Malawi. Le FNUAP soutient les activités de plaidoyer qui visent à prévenir l'interruption de leurs études.



entre les sexes, de produire et d'analyser des données tenant compte des sexospécificités afin de planifier et d'évaluer les politiques et les programmes. Plusieurs pays (**Bolivie, Haïti, Honduras et Venezuela**) sont actuellement aidés à préparer des recensements nationaux de la population, en appliquant une analyse qui aborde la question de l'équité entre les sexes.

Rôle des donateurs

La communauté internationale des donateurs a vigoureusement soutenu les efforts tendant à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'engagement des organisations donatrices ressort clairement des déclarations d'intentions²¹, des mécanismes institutionnels²² et de l'établissement de rapports²³ depuis la CIPD et la QCMF, mais cet engagement n'a pas encore reçu un apport suffisant de ressources.

La CIPD a convenu que les programmes de population et de santé en matière de reproduction exigeraient 5,7 milliards de dollars d'aide internationale en l'an 2000, puis 7,2 milliards de dollars par an en 2015. Or, actuellement, le montant mis à disposition n'est que d'environ 2,1 milliards de dollars par an²⁴.

Une meilleure collaboration entre les donateurs est nécessaire pour réduire les doubles emplois et mettre en commun les compétences, dans le sens des réformes de l'aide au développement menées par le système des Nations Unies.

UNIFEM et le FNUAP ont signé un mémorandum d'accord intensifiant leur coopération à l'appui des efforts de chaque pays. Dans le monde entier, les membres du personnel du FNUAP spécialisés dans les problèmes sexospécifiques prêtent appui aux projets et aux activités de formation d'UNIFEM.

Le FNUAP a adopté des directives de programmation sur l'égalité entre les sexes et le souci des sexospécificités²⁵, ainsi que des conseils opérationnels destinés à ses bureaux de pays concernant la promotion de l'émancipation des femmes et les droits de la personne²⁶. D'autres organisations du système des Nations Unies, à savoir l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, l'Organisation mondiale du Travail et le Programme alimentaire mondial, ont aussi établi des directives et des manuels sur le sujet.

La Banque mondiale a publié un *Policy Research Report on Gender and Development*²⁷, qui analyse

l'importance pour le développement des questions relatives aux sexospécificités et de l'émancipation des femmes, et a établi un rapport sur les programmes et projets de prêts qu'elle-même a financés à l'aide de ses prêts²⁸. Actuellement, la Banque élabore des stratégies et procède à des examens concernant les questions liées aux sexospécificités dans les programmes sectoriels²⁹.

Les institutions devront poursuivre et intensifier ces efforts.

Des fondations privées, à savoir notamment la Fondation Ford, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation William et Flora Hewlitt, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, la Fondation David et Lucile Packard, la Fondation Rockefeller, la Fondation Summit, le Fonds mondial Wallace et la Fondation pour les Nations Unies, jouent un rôle de plus en plus important dans le soutien aux programmes nationaux visant à promouvoir la santé en matière de reproduction et l'égalité entre les sexes.

Un soutien accru de la communauté des donateurs encouragera les activités aux niveaux national et local.

Les tâches qui nous attendent

Un changement de société est toujours difficile, surtout quand les relations fondamentales entre hommes et femmes dans les familles et la société sont en cause. Les quelques dernières dizaines d'années ont vu porter une attention accrue à l'émancipation des femmes et réaliser certains progrès dans ce sens. On a aussi reconnu de plus en plus comment les règles régissant les perspectives ouvertes aux hommes et aux femmes, ainsi que les comportements, influent sur les chances d'une marche accélérée du développement et de la justice.

Les changements intervenus dans les relations entre les sexes, ainsi que dans les structures de pouvoir et les systèmes de croyances qui les sous-tendent, ne sont pas moins radicaux et importants que les changements en cours dans des domaines tels que ceux de la mondialisation, de la gouvernance, des technologies de l'information et de l'urbanisation. Les sociétés ont besoin de trouver leurs solutions propres, enracinées dans une vision de justice et d'équité entre les sexes, et d'autre part en harmonie avec leur culture et leur situation générale, afin d'offrir une vie meilleure aux femmes comme aux hommes.